

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

N/Réf. : 25/AF/VB/CT/BH/LC

79

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE SESSION 2025

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-24 et L522-25,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, notamment son article 25,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment son article 17,

Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 modifié fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^e classe et technicien principal de 1^{re} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 268/24/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 26 juillet 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien principal de 2^e classe- session 2025,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Vu l'arrêté n°51/25/AF/VB/CT/BH/LC en date du 28 février 2025 nommant les correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien principal de 2^e classe - session 2025,

Vu l'arrêté n°65/25/AF/VB/CT/BH/LC en date du 13 mars 2025, fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien principal de 2^e classe - session 2025,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel à l'examen professionnel d'avancement de grade de technicien territorial principal de 2^e classe organisé en 2025, en date du 20 février 2025,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B entre les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Considérant le courrier reçu de Monsieur Bertrand ACHARD, directeur de la délégation Grand Est du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, en date du 25 février 2025, portant désignation de Madame Alexia GONCALVES, en qualité de représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale comme membre du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe,

Considérant les dossiers reçus par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pendant la période d'inscription,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} NOMBRE ET REPARTITION DES CANDIDATS

Les 44 candidats, dont les noms figurent sur les listes en annexe, sont admis à se présenter à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien principal de 2^e classe - session 2025 dont la première épreuve se déroulera le 10 avril 2025.

Ils se répartissent ainsi :

- 4 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la spécialité Aménagement urbain et développement durable ;
- 8 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la spécialité Bâtiments, génie civil ;
- 1 candidat est admis à se présenter aux épreuves dans la spécialité Déplacements, transports ;
- 3 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la spécialité Espaces verts et naturels ;
- 3 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- 3 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la spécialité Prévention, gestion des risques hygiène, restauration ;
- 12 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures ;
- 10 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la spécialité Services et interventions techniques.

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

ARTICLE 2^e ADMISSION A CONCOURIR

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées ;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter à l'examen professionnel auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter à l'examen professionnel auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 3^e : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site www.télérecours.fr.

ARTICLE 4^e : PUBLICITÉ

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des actes administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 21 mars 2025

Pour le Président et par délégation
Le Directeur,



Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Alain FAIVRE

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE
2ÈME CLASSE AG - SESSION 2025
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 10 AVRIL 2025**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
GARCIN	Adrien	163712
HEMONET	Alexandre	163722
JACQUES	Heloise	163725
MATHIEU	Arnaud	163765

Nombre de candidats : 4

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PR
2ÈME CLASSE AG - SESSION 2025
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 10 AVRIL 2025**

F#061600422

DE

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : BÂTIMENTS, GÉNIE CIVIL

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
DAGNOLO	Harold	163782
DEMAREY	Graziella	163789
GERAULT	Laurent	163769
GERDY	Sébastien	163791
GIRARDIN	Perrine	163731
HENRY	Florian	163783
LOUZA	Jean-François	163709
MUTTONI	Jean-Louis	163749

Nombre de candidats : 8

F10-16-04 v2

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE
2ÈME CLASSE AG - SESSION 2025
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 10 AVRIL 2025**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
RYSER	Nicolas	163721

Nombre de candidats : 1

F10-16-04 v2

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE
2ÈME CLASSE AG - SESSION 2025
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 10 AVRIL 2025**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : ESPACES VERTS ET NATURELS

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BOURGEOIS	Faustine	163708
MATHEY	Adrien	163717
PIERRAT	Maxime	163763

Nombre de candidats : 3

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE
2ÈME CLASSE AG - SESSION 2025
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 10 AVRIL 2025**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BOUJJIA	Mohammed	163724
CARRE	Brice	163751
LEAL	Gabriel	163739

Nombre de candidats : 3

F10-16-04 v2

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE
2ÈME CLASSE AG - SESSION 2025
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 10 AVRIL 2025**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

**Spécialité : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIÈNE,
RESTAURATION**

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
EL ATYAOUI	Fouad	163734
LEGEAY	Isabelle	163745
REGNIERE	Carole	163723

Nombre de candidats : 3

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE
2ÈME CLASSE AG - SESSION 2025
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 10 AVRIL 2025**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : RÉSEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BRELOT	Lydie	163713
BULLE	Veronique	163711
DOUZILLÉ	Pierre-Hervé	163786
FONTAINE	Laurence	163737
GIGOUT	Clément	163781
GLATTFELDER	Alexandre	163775
LAURENT	Patrick	163760
MULLER	Patrick	163700
PERRIN	Jérémy	163772
PORTA	Florent	163732
PRIADKA	Christophe	163742
RAULOT	Benoit	163718

Nombre de candidats : 12

F10-16-04 v2

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20250321-1002-31032025-AI
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE
2ÈME CLASSE AG - SESSION 2025
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 10 AVRIL 2025**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BARTHELEMY	David	163774
CARO	Eric	163767
DENIEUL	Alan	163699
FOELLNER	Jérémy	163741
GUDE	Sebastien	163787
HOHWALD	Gautier	163788
KOLIAI	Farid	163790
METTAI	Moussa	163764
POVEDA	Yohan	163794
WILLAMS	Ludovic	163736

Nombre de candidats : 10